Ne pas agrafer

VILLE D'ANS

Demande d'autorisation d'apposition d'un affichage temporaire sur le domaine public

Ville d'Ans - Cabinet du Bourgmestre
Esplanade de l'Hôtel Communal 1 - 4430 ANS
☎ 04.247.72.22

Règlement général de police. **Demande à introduire ⚠ COMPLÈTE ⚠ (*CADRES COMPLETS), LISIBLE auprès du Bourgmestre au plus tard 40 jours avant la date de l'événement.** *(Min. 4 à 5 semaines sont nécessaires pour que les autorisations soient délivrées et les mesures soient en vigueur).* **Ne remplissez pas cette demande à la légère.**
Les demandes incomplètes ou illisibles ou sur formulaire modifié ne seront pas traitées.

UNIQUEMENT PAPIER A4 PAS D'ENVOI PAR EMAIL

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de la personne morale *(qui a un n°BCE)* **ou association de fait** : _____

N° d'entreprise: _____ . _____ . _____ ❑ Société ❑ ASBL ❑ Personne physique ❑ Association de fait

Nom du demandeur particulier ou du responsable de la personne morale: _____

Prénom : _____ **Né le** (indispensable) **(*)** : _____ / _____ / _____

Rue: _____ **N°**: _____ **Bte**: _____

C.P.: _____ **Localité**: _____ **GSM**: _____/_____ **FAX**: _____/_____

Email: _____ @ _____

INFORMATIONS NECESSAIRES ET CONDITIONS GENERALEMENT EMISES

Les affiches doivent comporter une version en français et l'organisateur de l'événement doit être identifié.

Le placement d'un affichage sur le domaine public requiert une autorisation de la Ville et du gestionnaire de la voirie :

- Autoroutes et leurs accès, Nationale 3 (rue Jamar, de l'Yser, Edouard Colson et chée du Roi Albert), rues Jaurès et des Français – demande à formuler également au gestionnaire de la voirie : Région wallonne - Direction des routes de Liège - Avenue Blonden 12-18, 4000 Liège.
- Autres voiries, la Ville en est la gestionnaire – la présente demande suffit

En outre, l'apposition d'affichages sur les poteaux d'éclairage ou sur une propriété privée nécessite une autorisation du propriétaire/gestionnaire (autorisation à joindre).

Le placement d'un affichage sur le domaine public doit également répondre à certaines conditions, notamment :

- Les panneaux seront placés en dehors des courbes dangereuses.
- Les panneaux seront placés à au moins 0,50m du bord de la chaussée.
- Les panneaux seront placés à au moins 50m de tout carrefour, giratoire et accès autoroutier
- Les panneaux seront placés de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, fauteuils roulant,...
- Les panneaux seront placés de manière à ne gêner ni la visibilité des usagers de la route ni la visibilité des passages pour piétons
- En vertu de l'art. 1.2 de l'A.M. du 11/10/76 relatif aux conditions particulières de placement de la signalisation routière, aucun panneau étranger à la signalisation routière ne peut être fixé sur les supports de celles-ci.
- En vertu de l'art. 80.2 du Code de la Route, les panneaux et affiches ne peuvent se confondre, à distance, avec des signaux routiers, les panneaux à fond bleu, vert ou jaune-orange sont exclus. La couleur rouge doit être évitée (signaux de danger et d'interdiction)

Les affichages seront fixés solidement de façon à ne pas être arrachés par le vent ou par toute autre cause. **Aucun ancrage ne pourra être opéré au domaine public** (arbres, trottoirs, voirie, poteaux,...).

Les affichages seront placés au maximum 7 jours avant la manifestation et seront retirés dans les 24 heures de la fin de l'événement.

❑ **Événement lié à l'affichage** Date(s) de l'événement : **du** _____/_____ **/20**___ **au** _____/_____ **/20**___

Attention : si l'événement nécessite une autorisation, veuillez utiliser le formulaire ad hoc.

Nom de l'événement : _____

Adresse de l'événement : _____

❑ **Affichage souhaité** ***(nécessairement temporaire)*** **:** **du** _____/_____ **/20**___ **au** _____/_____ **/20**___

Affiche / banderoles / panneaux,... : ❑ non ❑ oui →précisez : ❑ Affiche ❑ Banderoles ❑ Panneaux,...

Dimensions : _____cm X _____cm Matériaux : _____ Nombre : _____

Emplacements : _____

V5-92025

Fléchage pour accéder au lieu de l'événement : ❑ oui ❑ non

Dimensions : _____cm X _____cm Matériaux : _____ Nombre : _____

Emplacements : _____

Manière de poser les affichages : ⚠ dans le respect des conditions stipulées ci-avant ⚠

Type de support : _____

Type d'ancrage du support : _____

En soumettant la présente demande :

Je déclare que celle-ci est COMPLÈTE, CORRECTE ET SINCÈRE. *(Les demandes incomplètes ou illisibles ou sur formulaire modifié ne seront pas traitées.)*

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement général de police de la Ville d'Ans (voir sur www.ans.eu)

Je marque mon accord sur l'utilisation des données collectées dans le présent formulaire aux fins de traitement de la demande et sur leur transmission aux services communaux, aux services de police et de secours dans le cadre de la gestion de l'événement. Je m'engage à respecter l'intégralité des conditions de l'autorisation si celle-ci m'est délivrée, à me conformer à l'ensemble des législations applicables, notamment le Règlement général de police et la législation sur la délivrance d'alcool.

Je suis conscient que les panneaux seront placés sous mon entière responsabilité et que je suis censé avoir couvert les risques liés au placement d'affichages par une police d'assurance.

Je suis conscient que LA PRÉSENTE DEMANDE NE VAUT PAS AUTORISATION.

Je suis conscient que seule la question de l'autorisation de l'affichage sera traitée dans le cadre de la présente demande. Toute autre demande relative à votre organisation, doit être introduite séparément auprès du service concerné (les autres demandes en remarque sur ce formulaire ou en annexe de celui-ci ne seront pas gérées).

Fait à _____, le _____ / _____ / 20____ Le demandeur, (signature)